

Le dispositif suivant accompagne l'étudiant-e dans la réalisation de ce travail, généralement entamé au 2^e ou 3^e semestre :

- la production d'un canevas de mémoire dans le cadre de la certification du module d'introduction à la recherche ;
- une information sur les différentes étapes de réalisation du mémoire (choix du sujet, direction de mémoire, orientation dans le champ des recherches en didactiques et sciences de l'éducation) ;
- un encadrement et conseil individuel par la directrice ou le directeur de mémoire.

Des indications utiles concernant les objectifs et la démarche, la préparation et les ressources à disposition, la valorisation et l'évaluation du mémoire sont disponibles dans le [document cadre de la filière secondaire 1](#).

Les exigences relatives à la mise en forme du mémoire (nombre de pages, styles, modalités de dépôt et de diffusion, etc.) sont mentionnées dans la [Directive 05_08](#) sur les Mémoires de diplôme.

Plus d'informations sur : [Portail étudiant](#)

3 Plan de formation

3.1 Généralités

Le plan de formation se décline en fonction du nombre de disciplines d'enseignement (1, 2 ou 3 disciplines).

Planification des didactiques

Sauf aménagement personnalisé du temps de formation, les didactiques sont suivies selon un ordre planifié par la HEP, correspondant à la ou aux discipline-s de stage de l'étudiant-e.